

**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
**Division des
examens et
concours
DEC**

 92 rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes Cedex

 Téléphone
02 23 06 79 79

 Télécopie
02 23 06 79 85

 Mel : ce.dec
@ac-rennes.fr

EXAMEN

- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique
- Épreuves anticipées baccalauréat général
- Épreuves anticipées baccalauréat technologique
- Brevet de technicien supérieur
- Diplôme de comptabilité et de gestion
- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
- Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

DEMANDE DE PHOTOCOPIE(S) D'ÉPREUVE(S)

Uniquement pour les candidats ayant passé l'examen dans l'académie de Rennes

Attention : Les copies ne sont conservées que pendant une année

 Madame Monsieur (à cocher)

Nom : Prénom :

Adresse mail : Centre :

Série et spécialité : Jury :

N° d'inscription du candidat :

Demande de photocopie(s) ou de bordereau(x) d'oral dans la ou les discipline(s) suivante(s).

A remplir par le candidat	Cadre réservé à l'administration	
Noms des disciplines	Envoi fait le :	En attente réponse renseignements complémentaires (préciser date courrier)

 Pour obtenir les photocopies, **joindre :**

- **1 enveloppe format 21 x 29,7 affranchie au tarif lettre de 50 g à 100 g et libellée à votre adresse,**
- **1 photocopie du relevé de notes,**
- **un chèque de 2 euros par photocopie d'épreuve demandée à l'ordre du Régisseur de Recettes du Rectorat de Rennes.**

Fait à, le

Signature

Cette demande de photocopies, accompagnée du chèque, est à transmettre à la Division des Examens et Concours - 92 rue d'Antrain - CS 24209 - 35042 Rennes cedex dès la fin de la présente session.
Vu le nombre de demandes, un certain délai est nécessaire à l'envoi des documents qui s'échelonne de fin août à octobre.